



CONSEIL COMMUNAL
1271 GIVRINS

Givrins, le 9 septembre 2016

Mesdames & Messieurs
les Membres du Conseil Communal
1271 Givrins

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués à la séance extraordinaire du Conseil Communal, qui se tiendra exceptionnellement au

Refuge du Centre forestier
mercredi 30 novembre 2016 à 20h15
(sonnerie des cloches à 20h00)

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Demande d'emprunter afin d'acquérir quatre habitations sises à la Chèvrerie et de les revendre aux meilleures conditions dans les meilleurs délais (Préavis n°5)
Rapport de la Commission de Gestion - Discussion – Votation
6. Propositions individuelles et divers

Nous vous informons que vous pouvez parquer vos véhicules directement sur place.

Les absences doivent être annoncées par écrit auprès de la Présidente.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil Communal

La Présidente

N. Vez Raymond

La Secrétaire

L. Pradervand





Procès-verbal No 1 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 5 octobre 2016 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2016
- 4) Communication du Bureau
- 5) Communication de la Municipalité
- 6) Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles pour la législature 2016-2021 (Préavis no 1)
Rapport de la Commission de Gestion - Discussion - Votation
- 7) Demande d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021 (Préavis no 2)
Rapport de la Commission de Gestion - Discussion - Votation
- 8) Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021 (Préavis no 3)
Rapport de la Commission de Gestion, Discussion - Votation
- 9) Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 54'216.00 TTC pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine (Préavis no 4)
Rapport des Commissions de Gestion - Discussion - Votation
- 10) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15
L. Pradervand	<p>1) Appel</p> <p>- 40 présents</p> <p>- 5 excusés : M. E. Mühlemann M. T. Salathe Mme C. Sippel M. R. Watts M. H. Pradervand</p>
N. Vez Raymond	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
N. Vez Raymond	<p>2) Assermentation</p> <p>Annonce la démission de M. Marco Verzelloni pour des raisons professionnelles et le remercie pour son engagement au sein du Conseil.</p> <p>Procède à l'assermentation de M. Frederick Piderit en remplacement de M. Verzelloni ainsi que de M. Fred-Henri Bovet qui était absent le 22 juin 2016.</p>
N. Vez Raymond	<p>3) Communications du Bureau</p> <p>Propose de traiter le point 4 de l'ordre du jour avant le point 3. Aucune objection n'est émise.</p> <p>Annonce qu'au 30 septembre 2016, la Commune comptait 1021 habitants.</p> <p>Fait part au Conseil du décès de Mme Dina Morange le 29 août 2016 ainsi que de celui de M. Carlo Musitelli le 26 juillet 2016. Une minute de silence est observée.</p> <p>Fait également part au Conseil de la naissance de Léo James le 4 août 2016.</p> <p>Fait circuler une liste des Conseillers Communaux afin de vérifier et compléter leurs coordonnées.</p> <p>Annonce que le Président de la Commission de Gestion (COGES) est M. Yann Bechtel.</p> <p>Rappelle à la Commission d'Urbanisme qu'elle doit nommer son/sa Président(e) et en informer le Bureau.</p> <p>Rappelle que le site internet de la Commune doit être mis à jour s'agissant de la composition du nouveau Conseil et demande aux Conseillers de dire au plus vite à la secrétaire quelle photo ils souhaitent mettre sur le site (photo personnelle, photo prise lors de l'assermentation ou photo préexistante sur le site). Faute d'instruction à ce sujet, la photo figurant déjà sur le site (anciens Conseillers) ou une photo prise lors de l'assermentation (nouveaux Conseillers) sera choisie.</p>



Invite les Conseillers à consulter le site internet de la Commune et rappelle qu'il contient tous les Préavis Municipaux, les procès-verbaux des séances du Conseil, les Règlements communaux ainsi que beaucoup d'autres informations sur la Commune.

Rappelle enfin que la prochaine séance ordinaire du Conseil est fixée au 14 décembre 2016.

4) Approbation du PV de la séance du 22.06.2016

N. Vez Raymond

Aucune correction n'est demandée et le procès-verbal est approuvé.

5) Communications de la Municipalité

P. Zuberbühler

Mme Anne-Lise Bally est excusée.

M. le Syndic présente la nouvelle Municipalité :

- Philippe Zuberbühler, Syndic
Administration générale, personnel, finances et police
- Regula Jaunin, Vice-Syndique
Ecoles, forêts
- Scott Adams, Municipal
Affaires sociales, service information territoire (SIT), urbanisme
- Attila Toth, Municipal
Bâtiments village, police des constructions
- Philippe Bovet, Municipal
Domaines, chalets et routes d'alpages, déchetterie, espaces publics
- Alain Blumenstein, Municipal
Protection civile, défense incendie (SDIS Genolier, Givrins, Trélex), routes (village), voirie, éclairage public
- Anne-Lise Bally, Municipale
Eaux (sous-pression, claires et usées), site internet communal

R. Jaunin

Annonce que le centre forestier « La Colline » est terminé et que le refuge sera ouvert à la location à partir du 1er novembre 2016.

Prix : CHF 150.00 par jour et CHF 200.00 de caution.

Capacité : 30-40 personnes

Equipements : cuisine agencée et terrasse



A. Blumenstein

Informe que les travaux à la rue du Stand touchent à leur fin. Sept arbres y seront plantés courant novembre.

Dès le 6 octobre 2016 et jusque début novembre, une exposition sur l'agriculture, le paysage et la biodiversité sera présentée à l'administration communale.

Des balises ont été posées provisoirement devant l'administration communale afin de sécuriser l'accès à celle-ci ainsi qu'au Casino. Il s'agit pour l'instant d'un simple test.

S. Adams

Présente un rapport sur la Zone 30 km/h depuis son introduction:

Une édition spéciale « Zone 30 km/h » de l'Echo des Copons, rédigée par Anne-Claude Prélaz Girod et Alain Blumenstein, avait été publiée afin d'informer la population.

La Zone 30 km/h est signalée par des panneaux aux diverses entrées du village ainsi que par un marquage sur les routes.

Depuis l'introduction de la Zone 30 km/h et des différentes mesures l'accompagnant (radars pédagogiques, information à la population, etc), on constate une nette amélioration de la part des automobilistes qui pour la plupart respectent cette nouvelle norme, excepté toutefois à la route de Gare où l'on mesure encore trop de dépassements de vitesse. A l'heure actuelle, la Municipalité ne souhaite pas mettre en place d'autres mesures (constructions) pour réduire la vitesse mais va poursuivre la campagne de communication afin de sensibiliser la population (notamment les « parents pressés » !) et les entreprises. Elle continuera également à utiliser un radar pédagogique qui sera mis en place ponctuellement dans différents endroits du village.

A,-C. Prélaz Girod

Demande si la zone devra être démontée si elle n'est pas légalisée ? Cela serait extrêmement regrettable et signifierait la perte des acquis actuels, notamment au niveau de la sécurité.

A. Blumenstein

Aucun courrier au canton ne sera envoyé afin de ne pas prendre le risque de devoir démonter la signalisation mise en place dans l'hypothèse où les mesures de vitesse faites depuis l'introduction de la zone 30 km/h ne devaient pas être suffisamment satisfaisantes pour légaliser la zone d'après les normes cantonales. Le risque zéro n'existe évidemment pas et on ne peut pas garantir que la zone 30 km/h ne doive un jour être démontée.

P. Zuberbühler

Salue la présence de Mme Anne-Marie Dick, secrétaire municipale et de M. Jean-Marc Hauser, huissier et employé communal.

Fait un point de situation sur les dix droits de superficie à La Chèverrie (Arzier).



Six titulaires de droits de superficie ont signé des contrats de renouvellement de leurs Droits Distincts et Permanents (DDP).

Aucun accord n'étant intervenu avec les quatre autres titulaires, la Commune se voit dans l'obligation de racheter les bâtiments construits sur ces terrains, en application de l'acte d'origine. Deux propriétés ont été expertisées et les titulaires ont accepté l'estimation, ce qui facilite la chose. Les deux autres doivent encore être expertisées.

Il y a déjà des personnes intéressées par le rachat des DDP sur ces terrains et le syndic a bon espoir de pouvoir les revendre dans un laps de temps de 3 à 9 mois.

Dans l'intervalle, la Commune devra évidemment participer aux frais de déneigement et d'entretien.

Afin de pouvoir racheter ces bâtiments, la Commune devra emprunter une somme de environ CHF 1'700'000. Un Conseil extraordinaire sera prochainement convoqué pour soumettre ce crédit extraordinaire aux conseillers.

6) Préavis no 1 – Demande d'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles pour la législature 2016-2021

P. Zuberbühler

Explique de quoi il s'agit. Donne les exemples d'un renouvellement de droit de superficie ou encore de création de servitude de passage avec p.ex. la Romande Energie, dans la limite de l'autorisation (CHF 30'000 par cas). Lit les conclusions du Préavis.

C. Nardone

Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.

N. Vez Raymond

Il n'y a pas de prise de parole et le Préavis no 1 est soumis au vote.

Oui : 38 Non : 0 Abstention : 1

Le Préavis Municipal no 1 est approuvé.

7) Préavis no 2 – Demande d'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021

P. Zuberbühler

Explique de quoi il s'agit en soulignant le côté imprévisible et exceptionnel de l'autorisation qui n'est en aucun cas une carte blanche donnée à la Municipalité. Concède que le montant demandé de CHF 30'000 par cas représente une augmentation de CHF 10'000 par rapport à la législature précédente, mais relève par ailleurs que ce montant reste inférieur aux autorisations conférées dans bien d'autres communes du district (CHF 40'000, CHF 50'000, voire CHF 60'000).

Lit les conclusions du Préavis.

M. Stark

Lit le rapport défavorable de la Commission de Gestion qui estime qu'une telle augmentation de 50% ne se justifierait qu'en cas d'augmentation générale des prix ou d'une amélioration de la situation financière de la Commune, ce qui n'est pas



	le cas. La Commission de Gestion propose de maintenir une limite à CHF 20'000 comme par le passé et soumet un amendement au Préavis.
F.-H. Bovet	Le Préavis de la Municipalité est cohérent. Il faut permettre à la Municipalité de gérer la commune et une autorisation de CHF 30'000 ne semble pas excessive au vu d'un budget qui dépasse les CHF 6 mios. Appuie le Préavis qui doit à son avis être accepté.
P. Dillenbourg	Souhaite que la nouvelle législature commence dans un climat de confiance entre la Municipalité et le Conseil et soutient également le Préavis.
P. Zuberbühler	Remercie MM. F.-H. Bovet et P. Dillenbourg.
N. Vez Raymond	Après ces prises de paroles, l'Amendement est dans un premier temps soumis au vote. Oui : 7 Non : 30 Abstentions : 2
	L'Amendement est refusé et le Préavis no 2 est à son tour soumis au vote. Oui : 35 Non : 0 Abstentions : 4
P. Zuberbühler	Le Préavis Municipal no 2 est accepté. Remercie les Conseillers Communaux pour leur confiance.
8) Préavis no 3 – Demande d'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021	
P. Zuberbühler	Explique de quoi il s'agit. Rappelle que la limite financière de CHF 30'000 concerne les cas où la Commune est demanderesse. Lorsqu'elle est défenderesse, il n'y a pas de limite. Lit les conclusions du Préavis.
Y. Bechtel	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
N. Vez Raymond	Il n'y a pas de prise de parole et le Préavis no 3 est soumis au vote. Oui : 38 Non : 0 Abstention : 1
	Le Préavis Municipal no 3 est accepté.
9) Préavis no 4 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 54'216.00 TTC pour la sécurisation du passage à niveau de la Givrine	
P. Bovet	Lit le Préavis no 4 et ses conclusions.
C. Nardone	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.



H. Lequint	Soutient le projet qui est nécessaire mais s'étonne du montant de CHF 300'000 budgeté pour les frais d'étude qui représente environ 60 % du budget total !
P. Zuberbühler	Ce montant concerne les prestations selon offre de l'entreprise Mauerhofer & Zuber (génie civil et installations électriques), pas directement les frais d'étude. Le coût est effectivement élevé mais ce montant comprend également les frais pour l'élargissement et la déviation de la route pour permettre le passage des camions. Ceci a représenté une plus-value d'environ CHF 190'000 à laquelle l'OFT ne voulait dans un premier temps pas participer. Après négociation, leur participation est de 50%. Les travaux vont débiter au mois de novembre.
P. Dillenbourg	Demande s'il y aura encore d'autres passages à niveau entre St-Cergue et la Cure à la sécurisation desquels la Commune devra financièrement participer ?
P. Zuberbühler	Les autres passages à niveau ont déjà été sécurisés, notamment celui de La Baronne et du Sollier ainsi que le passage « Bambi » à la Chèvrerie. Il n'y en aura pas d'autres.
F.-H. Bovet	Précise que si la Commune de Givrins est concernée par les passages à niveau mentionnés par le syndic, il y en avait 70 sur la ligne du NStCM ! Est satisfait de constater qu'on arrive au bout des travaux de sécurisation de ces passages.
N. Vez Raymond	Il n'y a plus de prise de parole et le Préavis no 4 est soumis au vote. Oui : 39 Non : 0 Abstention : 0 Le Préavis Municipal no 4 est approuvé.

10) Propositions individuelles et divers

C.- L. Derbigny	Suite à sa précédente intervention, remercie la Municipalité pour le travail effectué pour le chemin de promenade partant depuis le Stand de Tir de Givrins. Demande où en est le dossier « Fasan ».
P. Zuberbühler	Ce dossier prend effectivement du temps. Une convention tripartite a été rédigée par l'avocat de la Commune et a été envoyée à Me Thomas, Notaire, pour avoir son aval, avant d'aller à la Commission foncière. Le Notaire a demandé l'intervention du géomètre. Une réunion a été tenue avec celui-ci. Le dossier est ensuite retourné chez le Notaire pour examen.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h30.



La Présidente

N. Vez Raymond



La secrétaire

L. Pradervand